

Dossier suivi par :

Aline MASY,
inspectrice de l'éducation nationale

ien02.tergnier@ac-amiens.fr

03 23 37 20 30

Inspection de l'Éducation Nationale

Circonscription de Tergnier

26 BD Jean de la Fontaine

02700 Tergnier

**NOTE DE SERVICE N°2023-4 :
plan de formation 2021/2022.**

EMARGEMENT : la présente note comme toute note de service ultérieure devra être émargée par tous les enseignants de l'école, y compris les maîtres suppléants éventuellement nommés en cours d'année scolaire.

Le directeur ou la directrice :

Les adjoint(e)s :

Préambule

La circulaire " Modalités de la formation continue à distance des professeurs des écoles" n°2016-115 du 19-8-2016 parue au BO n° 30 du 25 août 2016 fixe le cadre de nouveaux formats de formation visant la capacité de chaque enseignant à être acteur responsable de sa formation.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105509

Les 18 heures de formation s'effectueront sous forme de modules hybrides (présentiel, distanciel M@gistère et/ou groupe formation accompagnement). Le plan de formation répond aux priorités nationales, académiques et départementales en priorisant la maîtrise des savoirs fondamentaux « la lecture, l'écriture, les mathématiques », priorité réaffirmée et engagée dès l'école maternelle et poursuivie en élémentaire tout en poursuivant la mobilisation de chacun pour une Ecole pleinement inclusive et lieu de bien-être pour les élèves.

Organisations départementales du plan de formation (plans mathématiques et français):

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cursus 1	30 h dominante	12h dominante + 6h fondamentale	6h Français+6h Mathématiques+3h plan Laïcité + 3h
Cursus 2	6h Français +6h Mathématiques+6h Numérique	30h dominante	6h dominante+6h fondamentale + 6h autres
Cursus 3	6h Français+6 h Mathématiques+6H Numérique	6h Français+6h Mathématiques+ 6h	30h dominante

- Pour les enseignants ayant bénéficié des **plans français ou mathématiques en 2020-2021** (cursus 1)
Le plan Laïcité pour le département de l'Aisne a été validé par Monsieur le directeur académique. Ce dernier sera uniquement à destination des enseignants de ce cursus.
La formation **en présence** est organisée sur **3 heures** et peut rassembler deux circonscriptions voisines. La date retenue se situe sur un mercredi matin.
- Pour les enseignants ayant bénéficié des **plans français ou mathématiques en 2021-2022** (cursus 2)
Les constellations ayant intégré le plan mathématiques en 2021 bénéficieront d'une conférence de Fabien EMPRIN sur la thématique « connaissance spatiales à l'école maternelle ».
- Pour ceux bénéficiant des **plans mathématiques ou français** (Cursus 3) en **2022-2023**, ils représentent les 5 jours annuels de formation approfondie : 2 jours de formation pendant le temps scolaire et les 18 heures inscrites à l'Obligation Réglementaire de Service (ORS) au titre des animations pédagogiques et des formations.
Les enseignants intégrés dans les constellations des plans mathématiques ou français ont été informés par mail.

Les formations en dehors des plans seront proposées par la circonscription de Tergnier et devront être choisies par les équipes selon leurs besoins.

Les lieux des formations seront communiqués dans les meilleurs délais. L'accompagnement a débuté pour certaines constellations du plan français.

Groupe formation, accompagnement, mutualisation (6h)

Cette organisation repose sur des temps de formation au sein de l'école en équipe, par cycle ou par regroupement selon les modalités suivantes :

→ Le sujet abordé dans ces groupes répondra avant tout aux axes de travail présentés lors du présentiel et aux priorités de formation. L'organisation du projet et le choix de la thématique doivent respecter l'organisation présentée ci-dessus (12 heures de fondamentaux).

→ Il fonctionne avec un coordonnateur associé et un pair.

→ Une fiche (**annexe 2**) doit être transmise dès la construction du projet et complétée par le calendrier des réunions du groupe. Ils seront soumis à validation de l'inspectrice et devront répondre aux priorités de formations et de besoins de l'équipe.

Format des formations : la plateforme M@gistère

M@gistère s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, avec l'ambition de "Faire entrer l'École dans l'ère du numérique".

La plateforme s'adresse aux enseignants du premier degré et second degré. Il s'agit de formations hybrides combinant des temps de formation à distance et des sessions de formation en présentiel ou de formations en distanciel.

Format des formations : TNE réseau-canopé

Les formations proposées sont listées sur l'**annexe 3** et sont accompagnées d'un onglet explicatif. Les inscriptions se font de manière individuelle.

Modalités d'inscription

Une liste de parcours vous est transmise et proposée en **annexe 1**. L'**inscription** à ces parcours sur la **plateforme Magistère** est **individuelle**. Concernant les parcours en **présentiel**, elles se font par la **circonscription**.

Je rappelle que les 18 heures de formation s'inscrivent dans l'obligation réglementaire de service. Le plan s'articule autour de formations proposées par la circonscription et/ou par la direction académique selon les besoins d'équipes diagnostiqués. Cette obligation est rappelée dans la loi *pour l'école de la confiance* du 26 juillet 2019.

Calendrier d'inscription

Les enseignants pourront candidater sur le parcours en complétant l'**annexe 2**.

Une enquête SPHINX sera à compléter par les enseignants de l'école ne participant pas aux plans français ou mathématiques **avant le 21 octobre 2022** à des fins organisationnelles (intervenants extérieurs).

Lien SPHINX : [Formations 2022-23](#)

Pour le suivi des dates des formations en présentiel, il conviendra de se connecter sur la plateforme. Toutes les informations s'y trouveront. Des convocations vous seront adressées. Il n'y aura pas de rappel par le secrétariat.

A MASY, IEN TERGNIER

